

## Organisation internationale de la Francophonie

CONSULTATION FORMALISEE

**EXTERNALISATION DE L'INSTRUCTION DES PROJETS SOUMIS DANS LE CADRE DU FONDS « LA FRANCOPHONIE AVEC ELLES » ET DE L'APPEL À INITIATIVES EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONTRIBUANT À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD**

**Date limite de soumission des offres : 13 juillet 2022, 23h59 (heure de Paris).**

Paris le 24 mai 2022

## **1. Objet de la consultation formalisée**

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), souhaite mettre en concurrence des prestataires de services spécialisés dans l'instruction de candidatures soumises dans le cadre d'appels à projets.

## **2. Modalités de soumission**

Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en français et doivent être envoyées par courriel avant le **13 juillet 2022** à l'adresse suivante : [aap-fff@francophonie.org](mailto:aap-fff@francophonie.org)

Les soumissions seront conformes aux termes de référence (**Annexe 1 : Termes de références**).

La soumission agréée fera l'objet d'un contrat entre l'OIF et le prestataire de services retenu et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il n'en ait été avisé par écrit.

## **3. Délai d'exécution de la prestation**

La prestation demandée doit être réalisée au plus tard le 16 septembre 2022 **selon le calendrier spécifié dans les termes de références**.

## **4. Période de validité**

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

## **5. Dossier de réponse**

Le dossier de réponse est un ensemble de documents administratifs, techniques et financiers qui permettent d'évaluer la pertinence de l'offre du soumissionnaire selon les exigences décrites par les termes de références.

### **5.1. Dossier technique**

Dans le dossier technique, il est demandé au soumissionnaire de préciser sa compréhension de la prestation demandée, d'indiquer sa vision du projet, de décrire la démarche proposée et de décrire la méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation du projet.

### **5.2. Dossier administratif**

Le dossier administratif présente le soumissionnaire, son statut juridique et ses habilitations à fournir le service demandé notamment :

- la situation fiscale et sociale de son entreprise et en justifiant de la régularité de la situation administrative au regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays ;

- la forme juridique de son entreprise et en indiquant le nom de la personne physique ayant le pouvoir d'engager celle-ci ;
- fournissant le volume d'affaires traité et le chiffre d'affaires hors taxes (HT) des trois derniers exercices clos ;
- spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées pour la réalisation des prestations afférentes à cet appel d'offres ;

Les dossiers technique et administratif sont contenus dans un fichier électronique, à compléter, joint aux documents de la présente consultation formalisée (Annexe 2 : Fiche de réponse technique).

### **5.3. Fiche de réponse financière**

La réponse financière doit préciser le coût hors taxes (H.T) détaillé des fournitures et prestations conformément au cahier des charges.

Chaque soumissionnaire doit dûment remplir et retourner la fiche de réponse financière figurant en annexe.

Les prix sont exprimés en euro et sont fermes et non actualisables. La fiche de réponse financière est un fichier électronique joint aux documents de la présente consultation formalisée (Annexe 3 : Fiche de réponse financière).

## **6. Critères et méthodologie de sélection des offres**

Les critères suivants permettront de sélectionner le prestataire :

- **Capacité du soumissionnaire**

Le soumissionnaire devra prouver sa capacité à instruire des projets en lien avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'autonomisation des femmes dans l'espace francophone.

- **Engagement du soumissionnaire**

Le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à instruire un nombre conséquent de dossiers dans les délais impartis. Le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à faire preuve de flexibilité et de réactivité face aux demandes de l'OIF y compris dans des délais très serrés. Par ailleurs, le soumissionnaire devra accepter formellement les modalités contractuelles formulées par l'OIF dans le cadre du présent document.

- **Qualité de l'offre**

De manière générale, les solutions techniques seront jugées selon :

- La bonne compréhension et la clarté de l'offre ;
- La conformité de l'offre à l'expression des besoins et des spécifications des présents termes de référence ;
- La qualification des moyens humains mis à disposition jugés notamment au travers des CV et profils des membres de l'équipe sollicités. Une attention particulière sera accordée à la composition paritaire de l'équipe;
- Les expériences probantes en matière d'instruction de projets soumis dans le cadre d'appels à projets dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes et du développement durable dans les pays de l'espace francophone ;

- L'apport de toute autre valeur ajoutée renforçant la qualité de la démarche au regard des besoins de l'OIF.

Ces critères sont cités sans ordre de priorité, sont fournis à titre d'information et ne constituent pas un engagement de la part de l'OIF.

- **Coût**

Le coût de l'opération devra être compétitif et transparent et notamment en cohérence avec les besoins et les attentes. À cette fin, les soumissionnaires veilleront à détailler les éléments de coûts.

La sélection se fera sur la base d'une notation sur 80 points.

- **La phase 1** consiste en l'analyse des capacités du soumissionnaire.

Cette phase 1 compte 30 points. Les candidats ayant obtenu au minimum 15 points, seront éligibles à la phase 2.

- **La phase 2** consiste en l'analyse des offres techniques (annexe 2)

Cette phase 2 compte 40 points.

Les candidats ayant obtenu au minimum 40 points (phase 1 + phase 2), seront éligibles à la phase 3.

- **La phase 3** consiste en l'analyse de l'offre financière sur la base du coût le plus avantageux possible de l'offre. Cette phase compte pour 10 points.  
Les plis financiers des soumissionnaires qui n'auront pas atteint cette phase ne seront pas ouverts.

La note attribuée lors de l'analyse financière sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note Financière (NF)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante 1}}{\text{Montant de l'offre proposée}}$$

1 Offre la moins disante ayant obtenu la note technique minimale requise.

La note finale est la somme des notes des 3 phases. Sera retenu le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note, c'est-à-dire celui qui aura proposé la meilleure offre du point de vue de la qualité des modalités de mise en œuvre des prestations demandées et du point de vue du coût de ces prestations.

## 7. Les modalités de paiement

La répartition des paiements s'effectuera comme suit pour les coûts fixes :

- Une première tranche de 80% remise à la signature du contrat ;
- Une deuxième tranche de 20% remise à la fin de la prestation.

## **ANNEXES**

---

Annexe 1 = Termes de références.

Annexe 2 = Fiche de réponse technique.

Annexe 3 = Fiche de réponse financière.